



Rennes, le 15 janvier 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 2<sup>e</sup> bilan de la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne

Le comité de suivi de la convention\* signée en 2015 par le Préfet de région, le Recteur d'Académie de Rennes, le Président du Conseil régional de Bretagne et les Présidents d'université de Rennes 2 et de Bretagne occidentale s'est réuni le 20 décembre dernier à la préfecture de région afin de faire un bilan de la 2<sup>ème</sup> année de sa mise en œuvre.

L'académie souhaite poursuivre le déploiement de l'enseignement des langues régionales. Ainsi pour 2018 et 2019, les capacités d'accueil des filières bilingues (français/breton) seront augmentées et de nouvelles ouvertures (options ou filières) sont programmées : une soixantaine d'écoles et une vingtaine de collèges supplémentaires.

→ Afin d'accompagner au mieux ces projets, les deux partenaires que sont les **services académiques et l'Office Public de la Langue Bretonne**, ont signé un protocole de travail collaboratif structurant la démarche de déploiement.

En outre, la part des places offertes en bilingue aux concours de recrutement des professeurs des écoles a été portée à 16%. Les dispositifs de recrutement existants (CAPES de breton, CRPE spécial ...) se voient également enrichis d'une agrégation de langues de France. La Région maintient son accompagnement à la formation des futurs enseignants bilingues, grâce aux dispositifs Desk et Skoazell.

→ **Les universités de Rennes 2 et de l'UBO** proposent un cursus complet en langue bretonne.

- L'Université de Rennes 2 propose dans son département de breton et celtique une licence de breton dite d'enseignement et une double offre de master en recherche et en master professorat lycée collège. Le cursus accueille à la fois des étudiants issus des lycées et des étudiants issus des centres associatifs de formation continue qui portent souvent un projet de formation de professeur des écoles bilingue ou Diwan. Outre ces formations de cursus, le département de breton et celtique propose des unités d'enseignement en langue : 212 étudiants suivent ces unités d'enseignement en langue en 2017 et 180 étudiants sont inscrits au total entre la 1<sup>ère</sup> année de licence et la 2<sup>ème</sup> année de master de breton.

Contacts presse :

Préfecture : Morgane TIREL – 02.99.02.11.81 – [morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Conseil régional : Odile BRULEY – 02.99.27.13.55 – [odile.bruley@bretagne.bzh](mailto:odile.bruley@bretagne.bzh)

Rectorat : Céline GUERRAND – 02.23.21.73.10 – [celine.guerrand@ac-rennes.fr](mailto:celine.guerrand@ac-rennes.fr)

- A l'Université de Bretagne Occidentale, (UBO), 96 étudiants sont inscrits dans la filière « breton ». Une forte augmentation des effectifs est constatée dans le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » pour le premier degré (14 étudiants en master 1 et 41 en master 2). 268 étudiants suivent par ailleurs des enseignements optionnels ou des enseignements libres de breton. L'UBO a signé en janvier 2017 la charte « Ya d'ar brezhoneg » et six des sept actions décidées ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

→ En 2016-2017, le soutien de la **Région Bretagne** a permis de former 204 demandeurs d'emplois en stages intensifs de 6 mois à la langue bretonne et 89 en stages de 3 mois dans les 5 centres de formation professionnelle agréés. 371 adultes ont été lauréats du Diplôme de Compétences en Langue bretonne en 2017.

La Région soutient le fonctionnement des fédérations qui travaillent dans le domaine de la petite enfance en langue bretonne. La formation des professionnels bilingues de ce secteur est également soutenue grâce au dispositif Desk.

→ **La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne**, service déconcentré du Ministère de la Culture, participe au financement de l'Office Public de la Langue Bretonne et contribue au développement des pratiques culturelles dans les langues de Bretagne notamment dans le domaine du patrimoine et du spectacle vivant.

→ **Le Ministère de la Culture** accorde également des aides aux radios bretonnes dans le cadre du fonds de soutien à l'expression radiophonique. La Région intervient également au profit de ces structures. Elle soutient le développement des diffuseurs télévisuels en langue bretonne ainsi que la production audiovisuelle (962 000 euros en 2017). Dans le domaine de l'édition, la Région a soutenu en 2017 l'édition de 92 livres en breton ou gallo ainsi que 5 traductions littéraires en langue bretonne.

→ Pour ce qui est de l'animation et des loisirs, la Bretagne a été pilote pour la mise en place d'une filière d'animation des centres de vacances et de loisirs en langue régionale. L'objectif proposé était de prolonger l'usage du breton au-delà de l'école pour en faire aussi la langue des loisirs et des vacances. Le premier stage s'est déroulé en 2002. Cette filière fête ses 15 années d'existence. Elle est reconnue pour ses compétences et son sérieux et elle a développé des outils pédagogiques en langue régionale qui, à ce jour, sont uniques en France. Elle a permis de former près de 500 jeunes qui chaque année encadrent entre 40 et 50 séjours en langue régionale dans tous les domaines d'activité des jeunes. **L'Etat** a fortement soutenu cette action qui est aujourd'hui installée, puisqu'elle a obtenu sans difficulté le renouvellement triennal de l'agrément.

→ Enfin, autre sujet de mise en application de la convention et plus particulièrement de son article 2.3.3, les mentions en français et breton vont se développer en 2018 le long du réseau routier national, sur les panneaux tant de signalisation directionnelle que touristique.

**\*La convention constitue un des engagements du Pacte d'Avenir pour la Bretagne visant à valoriser et préserver la langue et la culture bretonnes, considérant qu'elles participent au rayonnement et à la dynamique de la région et ainsi à son développement social, économique et culturel.**

Les langues et les cultures régionales font partie intégrante de notre patrimoine que l'École contribue à faire connaître, comprendre et transmettre. Dans l'académie, outre le réseau immersif Diwan, 5 400 élèves suivent un enseignement optionnel de breton ou de gallo, et plus de 13 000 un enseignement bilingue français-breton.

Contacts presse :

Préfecture : Morgane TIREL – 02.99.02.11.81 – [morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Conseil régional : Odile BRULEY – 02.99.27.13.55 – [odile.bruley@bretagne.bzh](mailto:odile.bruley@bretagne.bzh)

Rectorat : Céline GUERRAND – 02.23.21.73.10 – [celine.guerrand@ac-rennes.fr](mailto:celine.guerrand@ac-rennes.fr)